

## PROCHAIN VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Le prochain versement des taxes municipales est le **16 septembre**.

Vous pouvez vous présenter au comptoir du bureau municipal pour payer en argent ou par chèque ou par paiement direct (carte de guichet automatique). Par contre, les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Vous pouvez également payer votre compte dans la plupart des institutions financières ou en ligne par paiement électronique ou en nous envoyant un chèque par la poste.

## CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil auront lieu au Centre communautaire Gabriel-Nadeau (1, rue Langlois) à compter de 20 h, et ce, aux dates suivantes :

- Lundi 7 octobre
- Lundi 4 novembre
- Lundi 2 décembre

Le projet d'ordre du jour de chacune des séances est disponible le matin même de leur tenue. Vous pouvez l'es consulter en allant sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.sainteluce.ca](http://www.sainteluce.ca).

## DES MÉDAILLES POUR LES ÉQUIPES DE SAINTE-LUCE

Lors de deux tournois de soccer qui se sont déroulés à Rimouski cet été, des équipes de Sainte-Luce se sont illustrées!

### Tournoi Yves-Potvin (du 21 au 23 juin)

- \* L'équipe féminine U8 (7 à 8 ans) a remporté une médaille d'or.
- \* L'équipe féminine U10 (9 à 10 ans) a remporté une médaille d'or.
- \* L'équipe féminine U15 (13 à 15 ans) a remporté une médaille d'argent.

### Tournoi Sport Expert (du 17 au 19 août)

- \* L'équipe féminine U8 (7 à 8 ans) a remporté une médaille d'or.
- \* L'équipe féminine U15 (13 à 15 ans) a remporté une médaille d'argent.
- \* L'équipe masculine U15 (13 à 15 ans) a remporté une médaille d'argent.

Félicitations à ces jeunes pour leurs efforts et leur esprit sportif!



## Sommaire

### INFORMATIONS MUNICIPALES

- Des équipes de Sainte-Luce sur le podium
- Mot de la Maire
- Comité consultatif en environnement
- Prévention des incendies
- Mission 100 tonnes
- Collecte des encombrants
- Mot vert
- Jardin communautaire
- Retour sur les activités - Été 2019
- Marché public de Sainte-Luce
- Avis publics
- Rapport de la maire
- Mot vert
- Session de cours et ateliers automne 2019
- Classique de Sainte-Luce

### INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Cercle de Fermières de Sainte-Luce
- Club de l'Âge d'Or de Sainte-Luce
- Bibliothèque (secteur Sainte-Luce)
- Bibliothèque (secteur Luceville)
- Club des 50 ans et plus de Luceville
- Fabrique de Sainte-Luce

### JOURS FÉRIÉS

Veillez noter que les bureaux de la Municipalité et des Travaux publics seront fermés le **lundi 14 octobre** pour la fête de l'Action de grâce.

Un service sera disponible pour les urgences municipales, tel un bris d'aqueduc, au numéro 418 732-0298. Pour un incendie ou le transport ambulancier, veuillez composer le 911.

## MOT DE LA MAIRE

Chères Luçaises, chers Luçois,

Pour plusieurs, cette période de l'année rime avec la fébrilité de la rentrée scolaire et du retour au travail. Je profite de l'occasion pour vous inviter à faire preuve de prudence et de courtoisie sur la route, particulièrement dans les zones scolaires, les passages piétonniers et dans les quartiers résidentiels.

Bien que l'été ne soit pas terminé et qu'il reste encore plusieurs belles journées à venir, je me dois de revenir sur certains événements qui ont marqué les dernières semaines. Je pense notamment au très grand succès des Rendez-vous de l'Anse, de la Fête nationale, du Festival du grill de Sainte-Luce, du FestiSUP, du Marché public de Sainte-Luce, du Concours de sculptures de sable et des Sculpturales. Un énorme merci aux bénévoles et à tous ceux qui travaillent à la réalisation de ces événements. Nous ne le répéterons jamais assez : sans votre apport, votre implication et votre dévouement, il n'y aurait tout simplement pas de tels événements dans la Municipalité. Un sincère remerciement à vous!

### De belles réalisations

La période estivale a été propice à la réalisation de plusieurs travaux. Ayant reçu une importante subvention gouvernementale, nous avons pu procéder à la réfection du rang 3 Ouest et d'une partie du rang 3 Est. Ces travaux permettront notamment d'améliorer grandement la sécurité dans ces secteurs.

Toujours dans un souci d'améliorer la sécurité des citoyens et usagers de la route, nous profitons également de cette mise à niveau pour réduire la vitesse maximale dans nos rangs : elle passera donc sous peu de 80 à 70 km/h dans les rangs 2 et 3 (Est et Ouest). Nous sommes également en discussion avec le Canadien National et le Ministère des Transports pour prévoir une traverse piétonne près de la rue des Érables.

Nous avons par ailleurs profité de la belle saison pour débiter les travaux d'amélioration des infrastructures de loisir : les zones d'amortissement des modules de jeux ont été refaites et nous avons procédé à la réfection du terrain de pétanque au Pavillon des loisirs. À voir l'achalandage, le résultat semble plus que positif!

Dans les prochains mois, nous allons débiter les travaux de réfection de la patinoire et des luminaires du Pavillon des loisirs. La grande consultation citoyenne nous ayant permis de constater que ces installations étaient importantes pour les citoyens de la municipalité, nous avons fait une priorité de rafraîchir ces installations afin de les rendre attrayantes, mais surtout plus sécuritaires.

### Division de la municipalité en districts électoraux

Ayant comme volonté de mieux exprimer, à travers le processus électoral, les différentes réalités qui composent la municipalité, nous sommes actuellement en démarche pour procéder à la division du territoire de la municipalité en districts électoraux. En plus de simplifier grandement la procédure d'élection en réduisant le nombre de bulletins remis aux électeurs, cette méthode permet de développer un meilleur lien entre l'élu, son territoire, ses spécificités, et les citoyens qui l'habitent. Ces derniers peuvent plus facilement s'identifier à leur représentant et ainsi l'interpeller. Ces changements peuvent aussi contribuer à l'émergence d'une vie de quartier en favorisant le regroupement des forces vives du milieu sous le leadership de leur représentant. Évidemment, toute la population est invitée à nous faire part de leurs questionnements et opinions à propos de ce changement, soit à la Municipalité de Sainte-Luce, aux élus ou lors des prochaines séances du conseil.

Je termine en vous invitant à vous inscrire aux plateformes Voilà! [sainte-luce.appvoila.com](http://sainte-luce.appvoila.com) et Somum : [portailsainte-luce.somum.com](http://portailsainte-luce.somum.com) à suivre la page Facebook de la Municipalité et à consulter régulièrement le site Internet de la Municipalité pour rester informés des dernières nouvelles et événements.

Bel automne à tous!

Maïté Blanchette Vézina



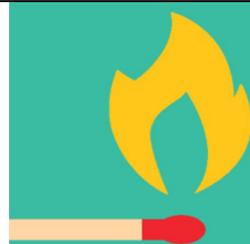
### COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Dans la dernière édition du Coquesillon, le Comité consultatif en environnement de Sainte-Luce vous a invité à faire un ménage du printemps sans produits chimiques comme geste à poser pour l'environnement. Si vous avez trouvé une recette qui vous convient, pourquoi ne pas continuer à l'utiliser à l'année?

Cette fois-ci, nous vous proposons un sujet incontournable que nous devons tôt ou tard aborder, soit l'achat local. Avec la fin de la saison estivale, les jardins sont en pleine production et nous vous invitons à profiter des produits frais régionaux disponibles dans les marchés publics et auprès des producteurs eux-mêmes.

Pourquoi consommer local? Pour encourager nos producteurs locaux certes, mais aussi pour poser un geste significatif pour l'environnement. En effet, pour se rendre jusque dans nos localités, les fruits et légumes sont transportés sur de longues distances. En matière de développement durable, la provenance de l'alimentation est importante à considérer. Plus les aliments viennent de loin, plus ils ont voyagé en camion et souvent même en avion. Ce qui a pour conséquence que la quantité de gaz à effet de serre, émise pour votre consommation, devient plus importante.

De plus, rappelons que les fruits et légumes importés doivent être cueillis plus tôt puisqu'il faut tenir compte du temps de transport. Ils peuvent ainsi continuer à mûrir sur la route, sans soleil, contrairement aux fruits et légumes locaux qui pourront être cueillis à maturité et bénéficier d'un maximum de soleil et de saveurs. En résumé, une valorisation de la consommation de proximité, c'est faire tourner l'économie locale et c'est agir à diminuer notre empreinte écologique.



Prévention des incendies

# LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

## 10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



### AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



### PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



### COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



### ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



### SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



### ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



### MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



### PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.



### RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



### CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

[Québec.ca/prevention-incendies](http://Québec.ca/prevention-incendies)

## DÉVELOPPER TES ANCRAGES POUR DÉPLOYER TON PLEIN POTENTIEL

Lieu : Pavillon des loisirs  
110, St-Pierre Est (Luceville)

Premier atelier :

**\* Développer sa confiance et s'y ancrer**  
Le mardi 24 septembre de 19 h à 20 h 30

Deuxième atelier :

**\* Améliorer sa santé et s'y ancrer**  
Le mardi 8 octobre de 19 h à 20 h 30

Troisième atelier :

**\* Déployer sa beauté et s'y ancrer**  
Le mardi 22 octobre de 19 h à 20 h 30

Tarif : 30 \$ pour chaque atelier ou 75 \$ pour le programme complet

Inscription : 418 551-2853  
[joanyegaudreault@hotmail.com](mailto:joanyegaudreault@hotmail.com)

Date limite : Le mardi 17 septembre 2019



### À propos de la formatrice

Fondatrice d'Ancre-toi à toi et diplômée d'un baccalauréat en commerce, Joanye Gaudreault a pour mission d'inspirer les gens à s'ancrer à la chose la plus importante au monde, eux-mêmes. Passionnée de développement personnel, elle partage ses expériences de vie pour aider les gens à développer leur plein potentiel.

## LES FEUX DE JOIE SUR LA GRÈVE

Pour effectuer un feu de joie, il faut se procurer un permis de brûlage auprès de la Municipalité en composant le 418 739-4317. S'informer des règlements relatifs à la *Loi sur les forêts* et à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et les respecter.

### Avant le feu

- Il est interdit par la *Loi sur la qualité de l'environnement* de brûler des matières résiduelles à ciel ouvert, même pour les récupérer en partie. Il est toutefois permis de brûler des branches et des arbres.
- Il est interdit de brûler des matières polluantes comme des pneus, des déchets de construction ou des ordures.
- Il est interdit de faire des feux :
  - À moins de 15 mètres d'un bâtiment
  - À moins de 120 mètres d'un établissement industriel à risques très élevés
  - À moins de 10 mètres de toute ligne de terrain
- Consulter l'indice du degré d'incendie dans votre secteur. On ne devrait pas faire de feu en période de sécheresse, soit lorsque cet indice est élevé ou extrême. Il est plus facile de perdre le contrôle d'un feu lors d'une journée chaude, venteuse ou sèche.
- S'assurer de la présence d'équipement d'extinction, de personnel suffisant et d'une surveillance constante par une personne de 18 ans et plus, dès le début du feu jusqu'à l'extinction finale.
- Faire de petits feux, moins de 1 mètre (3 pieds) de haut et de diamètre, car ils sont plus faciles à contrôler. Vérifier auprès de la Municipalité pour les dimensions permises.
- Faire seulement un feu par emplacement.
- Assurez-vous d'avoir une zone coupe-feu, afin d'éliminer les risques de propagation, sur une largeur d'au moins cinq fois la hauteur de l'amas.
- Vérifier la vitesse et la direction du vent avant d'allumer le feu. Lorsque le vent souffle à plus de 20 km/h, évitez de faire un feu.



### Pendant le feu

- Ne pas incommoder les voisins ni nuire à la visibilité des usagers de la route.
- Allumer le feu au plus tôt deux heures avant le coucher du soleil et l'éteindre au plus tard à 23 h.
- Ne pas utiliser d'accélérateur comme de l'essence, de la vieille huile, des pneus, des bardeaux d'asphalte, de la styromousse, du plastique, des diluants, des produits chimiques ou des colles.
- Porter une attention particulière aux étincelles qui pourraient être transportées par le vent.

### Après le feu

- Éteindre complètement le feu avant de quitter les lieux. Une personne qui allume un feu est responsable de l'éteindre.
- Se débarrasser des restes de charbon et des cendres en creusant un trou. Le recouvrir ensuite de sable. Le charbon, produit de la combustion du bois, peut continuer à brûler 72 heures. Les tisons et les étincelles peuvent être transportés par le vent sur de longues distances et mettre le feu à l'herbe sèche ou aux brindilles. Dans le pire des cas, le feu pourrait même se propager aux bâtiments à proximité.

*Loi sur les forêts* : [www.mrnf.gouv.qc.ca](http://www.mrnf.gouv.qc.ca), rubrique *Lois/règlements*, section *Les forêts*

*Loi sur la qualité de l'environnement*, [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca) : rubrique *Nos publications*, section *Lois et règlements*,

Ministère de la Sécurité publique : Fiches d'information : [www.msp.gouv.qc.ca/incendie](http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie), rubrique *Matériel d'éducation*, section *Pour les services de sécurité incendie*

## UNE RECONNAISSANCE POUR LA MISSION 100 TONNES

Lors du Gala de l'organisme Garde-rivière en juin dernier, le prix de *Leaders de l'eau* a été décerné aux fondateurs de la Mission 100 tonnes, Lyne Morissette et Jimmy Vigneux, pour leur rôle dans le lancement de cette initiative citoyenne fort inspirante.

Lancée en avril 2018, la Mission 100 tonnes est soutenue par une grande mobilisation citoyenne qui vise à nettoyer les cours d'eau de tous les déchets et à poser des gestes pour réduire l'utilisation du plastique. La Municipalité de Sainte-Luce est fière d'être partenaire de ce projet depuis les tout débuts de ce grand mouvement collectif.

**MISSION  
100  
TONNES**



### COLLECTE DES ENCOMBRANTS

\* **Lundi 21 octobre 2019** (les mettre à la rue la veille pour une collecte assurée)

#### Les encombrants acceptés

Divans, fauteuils, meubles de patio, tables et chaises, matelas, tapis, appareils ménagers et électroménagers, cuisinières, réfrigérateurs, bains, éviers, réservoirs à eau chaude, fournaise.

#### Les encombrants refusés

Le matériel en vrac et les matériaux de construction ne sont pas tolérés. Ils doivent être transportés à l'Écocentre de la Mitis.

### COLLECTE DES FEUILLES MORTES

\* **Lundi 4 novembre 2019** (les mettre à la rue la veille pour une collecte assurée)

### MOT VERT

C'est la fin des vacances, mais il nous reste encore quelques journées chaudes à venir. C'est le temps de reprendre la routine de l'école et du travail! C'est un excellent moment pour acquérir de bonnes habitudes dans votre quotidien qui auront un impact positif sur l'environnement en appliquant le principe hiérarchique des **3RV-E** (Réduction à la source, Réutilisation, Recyclage, Valorisation et Élimination).

#### Retour au travail

Réduire à la source :

- N'imprimez que le strict minimum nécessaire
- Privilégiez les produits durables (tasses, verres, ustensiles, etc.)

Réutilisation :

- Réutilisez les feuilles de papier comme bloc-notes
- Besoin d'articles divers de bureautique, achetez usagé!

Recyclage et Valorisation :

- L'utilisation des bacs bleus et bruns, ce n'est pas seulement pour la maison!



**Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

MRC de La Matapédia et de La Mitis

#### Retour à l'école

Réduire à la source :

- Faites des boîtes à lunch zéro déchet
- Privilégiez les contenants réutilisables
- Évitez les emballages individuels de yogourt, biscuits, etc.
- Évaluez les besoins et n'y mettez que le nécessaire

Réutilisation :

- Réutilisez les objets pour faire de la création, par exemple : épingle à pain, carton de lait, carton d'œuf, etc.

Recyclage et Valorisation :

- Encore une fois, l'utilisation des bacs bleus et bruns, ce n'est pas seulement à la maison!

Les 3RV étant dits, il ne reste que le « E »! **Éliminez** vos mauvaises habitudes et repartez du bon pied, pour vous, vos enfants et votre milieu de vie.

Pour plus d'informations sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca) ou contactez-nous au 418 775-8445, poste 1138.

**Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

### JARDIN COMMUNAUTAIRE

Pour une 2<sup>e</sup> année, le jardin communautaire a été mis en place en collaboration avec la Grande Maison de Sainte-Luce. L'initiative a ravi les citoyens puisque tous les lots ont trouvé preneurs et les récoltes furent abondantes.

De plus, ce projet collectif donne une occasion aux « citoyens-jardiniers » d'échanger entre eux sur des trucs de jardinage ou tout simplement pour le plaisir.

La Municipalité est fière de soutenir cette initiative.



### LES RENDEZ-VOUS DE L'ANSE

La toute première programmation estivale de spectacles, *Les Rendez-vous de l'Anse* a eu lieu sur la promenade de l'Anse-aux-Coques du 17 juillet au 14 août. La réception des citoyens et des touristes fut fort positive. Cette initiative a permis d'animer la promenade d'une façon simple et conviviale.

Les artistes qui ont offert une prestation étaient : Kalafuba, Equse, Adam Karch, Véronique Bilodeau et Rapayes. Pour leur part, les amateurs du 7<sup>e</sup> art ont pu assister à la projection en plein air du film d'animation « Trouver Némó ». Pour terminer la saison, nous avons eu le bonheur de présenter deux spectacles en partenariat avec le Festi Jazz de Rimouski, soit les groupes Riki Dixie Bouncing Band et Leaf.

La Municipalité tient à remercier les commerçants qui ont contribué à la présentation de ces spectacles, soit le Bistro Le Nipigon, le Marché Richelieu, le Gîte du village et Paraloeil.

Nous vous remercions d'avoir été nombreux à nous suivre dans cette nouvelle initiative !



### FESTIVAL DU GRILL

Pour sa 2<sup>e</sup> édition, le Festival du Grill s'est déroulé du 5 au 7 juillet. Une compétition amateur de pizza s'est ajoutée à la compétition semi-professionnelle de cuisson sur BBQ. Diverses activités complémentaires telles que démonstrations culinaires, zone pour enfants et découvertes saveurs locales ont fait le bonheur des participants. La programmation musicale a également ravi les festivaliers avec les groupes : Echoes - Hommage à Pink Floyd, So far so good, Bluestaff ainsi que le populaire groupe Les Respectables.

Fait important à souligner, les responsables du festival avaient décidé de s'engager à prendre un virage vert. Les organisateurs ont donc travaillé en ce sens et l'événement a été certifié Écoresponsable avec le soutien du Conseil québécois des événements écoresponsables.

Le comité organisateur remercie tous ceux qui se sont déplacés et qui ont participé au festival, ainsi que les bénévoles qui ont rendu possible cet événement.



### CONCOURS DES SCULPTURES DE SABLE

C'est le samedi 27 juillet dernier, par une journée des plus ensoleillées, que la **Corporation de développement touristique de Sainte-Luce** a tenu la 32<sup>e</sup> édition du Concours des sculptures de sable. Dans un esprit de convivialité et d'accessibilité, l'activité était ouverte tant aux adultes, qu'aux familles. Ainsi, encore une fois, l'événement se voulait ludique et il a rassemblé 13 équipes pour une compétition amicale. L'enthousiasme et les habiletés des participants ont permis de voir des œuvres variées et surprenantes. Les heureux gagnants se sont partagé plus de 500 \$ en prix.

### LES SCULPTURALES

Encore une fois cette année, la **Corporation de développement touristique de Sainte-Luce** a orchestré la tenue des Sculpturales du 19 au 25 août. Tout au long de la semaine, le public a pu suivre en direct l'évolution du travail exécuté par les artisans affairés à créer une œuvre monumentale à partir d'une simple bille de bois. Comme à son habitude, l'activité s'est déroulée sur la promenade de l'Anse-aux-Coques.

### Remise de prix

Comme l'an passé, nous avons assisté à un doublé puisque monsieur Marc Lepire a remporté le prix du jury ainsi que le prix « Coup de cœur du public » pour son œuvre intitulée « Les aigles ».

Concernant ces deux événements, la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce tient à remercier les bénévoles qui se sont impliqués dans la réalisation de ces activités fort prisées.



### CERCLE DE FERMÈRES DE SAINTE-LUCE

Nous reprendrons nos activités régulières le mardi 10 septembre à 19 h 30 à la bibliothèque de Sainte-Luce au 1, rue Langlois. Il est à noter que notre réunion mensuelle se tient toujours le 2<sup>e</sup> mardi du mois. Si vous êtes intéressées par les arts textiles et les activités sociales, il nous fera plaisir de vous accueillir au sein de notre Cercle.

Chaque 3<sup>e</sup> lundi du mois, nous organisons des ateliers à la bibliothèque de Sainte-Luce à 13 h 30. Nous expliquons et démontrons diverses techniques d'artisanat.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

- Lisette Gagnon 418 739-3713
- Bibiane Desrosiers 418 739-3391
- Pierrette Ross 418 739-3127
- Marie-Reine Cormier 418 739-4903
- Céline St-Amand 418 739-4415
- Nancy Forrest 418 739-3223



### Journées de la culture

Dans le cadre des Journées de la culture, nous tiendrons une journée portes ouvertes pour dévoiler notre local fraîchement rénové grâce au financement obtenu par le programme « Nouveaux Horizons pour les aînés » du gouvernement fédéral. Cette activité se tiendra le **samedi 28 septembre de 14 h à 17 h** au 1, rue Langlois. Nous pouvons déjà compter sur la présence du député, monsieur Rémi Massé. Nous vous attendons en grand nombre.

### CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-LUCE

Le Club de l'Âge d'Or de Sainte-Luce reprend ses activités pour la saison 2019-2020. Celles-ci se dérouleront au Centre Gabriel-Nadeau au 1 rue Langlois.

#### Brunch du Club de l'Âge d'Or de Sainte-Luce :

- Dimanche le **29 septembre**
- Dimanche le **20 octobre**
- Dimanche le **17 novembre**
- \* **Brunch de Noël : Dimanche le 15 décembre**

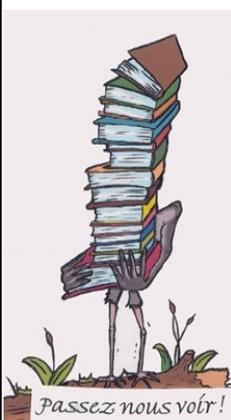
**Brunch** : de 11 h à 13 h.

**Danse** : de 13 h à 16 h.

Pour plus d'informations et pour réserver vos billets à l'avance, vous pouvez contacter Micheline Trudel au 418 739-3214.



### BIBLIOTHÈQUE, SECTEUR SAINTE-LUCE



Le 21 octobre, il n'y a pas que les élections ! Ce jour-là, votre bibliothèque municipale (secteur Sainte-Luce) tiendra son BAZAR.

Les profits serviront à l'achat de nouveaux livres.

La bibliothèque sera ouverte aux mêmes heures que les bureaux de scrutin.

D'ici là, si vous avez des livres en trop nous les recueillerons avec plaisir.

Votre bibliothèque municipale est ouverte :

- les mercredis de 19 h à 21 h
- les dimanches de 10 h à 12 h

*Passez nous voir!*

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, SECTEUR LUCEVILLE

Bonjour à tous nos abonnés!

Notre bibliothèque est ouverte depuis le mardi 13 août dernier. Les heures d'ouverture sont :

- Mardi en après-midi : 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi en soirée : 19 h à 20 h 30

Nous vous souhaitons une belle fin d'été!

N'oubliez pas que vous êtes toujours les bienvenus à votre bibliothèque municipale !

L'équipe des bénévoles et la responsable.



### CLUB DES 50 ANS ET PLUS

#### Début des activités régulières :

Veillez prendre note que les activités régulières débuteront **dans la semaine du 16 septembre prochain** aux endroits suivants :

#### Local du 67, rue St-Pierre :

Jeux de cartes : Les lundis de 13 h 30 à 16 h et les jeudis de 19 h à 22 h

#### Salle Louis-Philippe-Anctil :

Exercices avec le programme Viactive : Les mardis de 9 h 30 à 10 h 30

Jeux de pétanque ou curling : Les jeudis de 13 h 30 à 16 h



#### Journée portes ouvertes

Une invitation est lancée à toute la population pour venir à notre journée portes ouvertes qui aura lieu le **dimanche 6 octobre de 10 h à 16 h** à la salle Louis-Philippe-Anctil (Secteur Luceville). Ce sera l'occasion de venir découvrir toutes les activités qui sont offertes pour agrémenter vos journées.

Au programme :

- Exercices physiques avec le programme Viactive de 10 h à 11 h
- Jeux divers comme pétanque, curling, baseball poche, jeux de cartes etc
- 12 h : Dîner avec soupe et dessert pour 5 \$. Vous pouvez apporter un sandwich.
- Ensuite, reprise des activités jusqu'à 16 h

#### Formation en informatique gratuite (places encore disponibles)

Nous avons eu plusieurs inscriptions. Selon la demande, nous aurons des cours pour tablette électronique (niveau débutant à avancé). Nous offrirons également des cours pour de la gestion de photos.

Le formateur entrera en fonction au début de septembre et nous aimerions vous offrir des plans de cours. Nous allons communiquer avec vous pour nous assurer de vos besoins.

Nous priorisons des petits groupes afin d'offrir un choix de cours variés.

Au plaisir de vous voir et bonne saison à toutes et à tous !

Pour toute information, vous pouvez contacter Sonia D'Anjou au 418 739-4228 ou Rachel Fortin au 418 896-3077.

Laissez un message, s'il n'y a pas de réponse à votre appel.

### FABRIQUE DE SAINTE-LUCE

#### \*\* Spectacle Rétro des années 50-60-70

**Samedi 28 septembre à 20 h**

Salle Louis-Philippe-Anctil (59, rue St-Laurent)

Service de bar disponible sur place

Coût des billets : 20 \$

Vous pouvez vous procurer des billets auprès de :

- \* Lucien Dionne : 418 732-4205
- \* Alphonse Ross : 418 739-5159
- \* Jean-Marc Barriault : 418 739-1615

#### \*\* Souper de Cipaille

**Samedi 2 novembre à 18 h**

Lieu : Salle Louis-Philippe-Anctil

Service de bar disponible sur place et prix de présence

Souper suivi d'une soirée dansante

Coût des billets : 20 \$

Vous pouvez vous procurer des billets auprès de :

- \* Lucien Dionne : 418 732-4205
- \* Alphonse Ross : 418 739-5159
- \* Jean-Marc Barriault : 418 739-1615



Au profit de la Fabrique de Sainte-Luce!

**MARCHÉ PUBLIC DE SAINTE-LUCE**

Le **Marché public de Sainte-Luce** est revenu en force du 23 juin au 1<sup>er</sup> septembre au plus grand bonheur des citoyens et des visiteurs. Le projet a été mis en place par un comité de bénévoles qui a travaillé avec dynamisme pour mettre en place ce rendez-vous convivial et gourmand. Situé en bord de mer, le site a été élaboré avec de tout nouveaux kiosques en bois et un aménagement tout en fleur. De plus, c'était une occasion parfaite pour encourager l'achat local.

**Le comité tient à remercier les exposants qui furent partenaires du Marché public, édition 2019.**

**Exposants agro-alimentaires :** *Mélot Boulangerie et Pâtisserie, Les Jardins du Lac Sauvage, Herbes Salées du Bas-du-Fleuve, Sucrierie Maman Renée, J'Fée des biscuits, Le Garde-manger d'Obélix, Viv-herbes, Fraisière du Nord Est, Ferme Luron, P'tits Fruits Champêtres, Pâtisserie La Rose des Sables et Serres du Phénix.*



**Artisans :** *Juste du savon, Création Jacques et Francine Létourneau, Valérie Waterson, Micheline Boullianne, Denise Gagnon, Maman couture, Bijoux Accroche-cœurs, Savonnerie Kokopelli, Nicole Gamache, Perle en Folie, Les merveilles de Janie, Créations Soperle, La Bohème et L'Accorde Bois.*

**AVIS PUBLIC**

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2019-279, modifiant le règlement de lotissement R-2009-115 afin de permettre la copropriété divise de type horizontal ou de type vertical pour les usages autres que résidentiels**

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 5 août 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement R-2019-279 modifiant le règlement de lotissement R-2009-115 afin de permettre la copropriété divise de type horizontal ou de type vertical pour les usages autres que résidentiels ».
- Le but de ce règlement est de permettre la copropriété divise de type horizontal ou de type vertical pour les usages autres que résidentiels.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 17 septembre 2019, à 19 h, au bureau municipal de Sainte-Luce. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité.

Donné à Sainte-Luce, ce 13 août 2019

Jean Robidoux  
Directeur général et secrétaire-trésorier

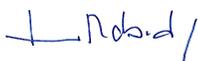
## AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2019-271, modifiant le règlement de zonage R-2009-114, concernant les camions de cuisine de rue**

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 8 juillet 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement R-2019-271 modifiant le règlement de zonage R-2009-114, concernant les camions de cuisine de rue, en ajoutant l'alinéa 10 à l'article 8.4 ».
- Le but de ce règlement est de permettre la cuisine de rue opérée dans un véhicule-cuisine, destinée au public, sur l'espace public dans les zones désignées à cet effet.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 17 septembre 2019, à 19 h, au bureau municipal de Sainte-Luce. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité.

Donné à Sainte-Luce, ce 13 août 2019



Jean Robidoux  
Directeur général et secrétaire-trésorier

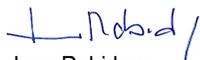
## AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2019-278, modifiant le règlement de zonage R-2009-114, afin de retirer une condition concernant l'agrandissement ou la modification d'une construction dérogatoire**

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 8 juillet 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement R-2019-278 modifiant le règlement de zonage R-2009-114, afin de retirer une condition concernant l'agrandissement ou la modification d'une construction dérogatoire ».
- Le but de ce règlement est de retirer la condition concernant l'agrandissement ou la modification d'une construction dérogatoire, selon laquelle « un espace libre minimal de deux mètres doit être observé entre toute partie de la construction modifiée ou agrandie et les lignes de terrain, à moins que le règlement prévoit une marge de recul inférieure ».
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 17 septembre 2019, à 19 h, au bureau municipal de Sainte-Luce. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité.

Donné à Sainte-Luce, ce 13 août 2019



Jean Robidoux  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## RAPPORT DE LA MAIRE AUX CITOYENS ET CITOYENNES

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Tel que prévu à l'article 176.2.2 du Code municipal, je dois à ce moment de l'année, faire rapport à la population des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2018.

Tout d'abord, mentionnons que les revenus de la municipalité pour l'année 2018 ont été de 4 063 313 \$. Pour ce qui est des dépenses (charges) elles ont été de l'ordre de 4 247 754 \$, ce qui nous amène à un déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales de 217 862 \$. Cependant, les éléments de conciliation à des fins fiscales nous laissent une somme de 424 271 \$, ce qui a pour effet de nous laisser avec un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 206 409 \$.

Pour ce qui est de l'endettement à long terme de la municipalité, il s'élève à 8 256 679 \$. Cependant, il est important de mentionner que dans cette somme il y en a pour 2 097 460 \$ qui est à la charge du gouvernement du Québec. Notez que l'endettement à long terme par unité d'évaluation à Sainte-Luce est de 3 621 \$, alors qu'il est de 6 226 \$ pour le Québec.

Les revenus de l'année 2018 proviennent des sources suivantes :

Taxes	3 173 892 \$	(78,6%)
Tenant lieu de taxes	53 962 \$	(1,4%)
Transferts	168 801 \$	(4,2%)
Services rendus	84 248 \$	(2,2%)
Imposition de droits, amendes et pénalités	139 269 \$	(3,5%)
Autres revenus	409 720 \$	(10,1%)

Dans la rubrique *Autres revenus*, on retrouve principalement les revenus éoliens qui sont de l'ordre de 319 493 \$.

Les dépenses proviennent des sources suivantes :

Administration générale	710 807 \$	(16,8%)
Police	229 482 \$	(5,4%)
Incendie	197 674 \$	(4,7%)
Sécurité civile et brigadiers	23 165 \$	(0,6%)
Transport	930 207 \$	(21,8%)
Hygiène du milieu	1 087 941 \$	(25,6%)
Santé et bien-être	3 847 \$	(0,1%)
Aménagement, urbanisme et développement	312 012 \$	(7,3%)
Loisirs et culture	565 260 \$	(13,3%)
Frais de financement	187 359 \$	(4,4%)

Le poste *Hygiène du milieu* comprend les dépenses reliées aux réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que la collecte et le traitement des matières résiduelles.

Enfin, mentionnons que le vérificateur externe n'a noté aucune problématique nécessitant des ajustements et n'a fait aucune recommandation en ce qui a trait aux opérations comptables de la Municipalité.

Ceci complète les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2018.

Merci de votre attention.



Maité Blanchette Vézina, maire

**COURS D'INITIATION AU KARATÉ ET AUTO-DÉFENSE**

*Nouveauté !*

**Du 24 septembre au 26 novembre**  
**Les mardis de 18 h 30 à 19 h 30**

Lieu : Au Gymnase du Centre Gabriel-Nadeau (1, rue Langlois)  
 Coût : 30 \$ pour la session (10 cours)  
 Clientèle : 9 ans et +

Matériel requis : Vêtements souples et confortables  
 Inscription : 418 739-4420, poste 4



**COURS DE DANSE HIP-HOP**

*Nouveauté !*

**Du 1<sup>er</sup> octobre au 3 décembre**  
**Les mardis soirs :**  
 - 4 à 7 ans : 18 h à 16 h 45  
 - 8 à 11 ans : 18 h 45 à 19 h 30

Lieu : Salle la Bernache (sous-sol du 59, rue St-Laurent)  
 Coût : 60 \$ pour la session (10 cours)  
 Inscription sur place au premier cour  
 Pour information : 418 739-4420, poste 4



**CARDIO-MUSCU**

La rentrée d'automne : Le retour des bonnes habitudes !

1<sup>ère</sup> session : **Mardi 3 septembre au mardi 22 octobre**

Durée : 8 semaines

2<sup>ème</sup> session : **Mardi 29 octobre au mardi 17 décembre**

Durée : 8 semaines

**Tous les mardis et jeudis de 18 h à 19 h**

Lieu : L'école des Bois-et-Marées de Luceville.

Coût : 50 \$ (1 soir par semaine) et 80 \$ (2 soirs par semaine)

Pour inscription ou information, veuillez contacter Louise Gagné au 418 730-8943.



**DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2019**

**CENTRE GABRIEL-NADEAU**

**1, RUE LANGLOIS**

Animation  
 Jeux gonflables

**5 KM ET 10 KM**  
**10\$ EN PRÉ-INSCRIPTION**  
**DÉPART : 10 h**

**1 KM - COSTUMÉ : 12 ANS ET MOINS**  
**GRATUIT**  
**DÉPART : 9 h 30**



La Classique de  
 Sainte-Luce

Corporation des loisirs  
 de Sainte-Luce

Informations  
 418-739-4420, poste 4